



PRET ENTRE PARTICULIER ANNULE ET HARCELEMENT

Par **HORIZINELLE**, le **09/02/2012** à **02:29**

Bonjour à tous, de tout coeur j'espere que vous pourrez m'aider, je vais tenter d'être breve et claire, merci à chacun d'entre vous.

En 2007, j'avais un ami que j'adorais,toujours présent, semblant attiré par moi mais toujours respectueux.

Durant cette triste année, j'ai connu beaucoup de difficultés avec le Trésor Public, il s'est donc proposé de me donner un coup de main et tout au long de l'année, il m'a aidé avec 4000 euros.

Il n'y a jamais eu de reconnaissance de dette,juste des mails où l'on parlait de cet argent et de mémoire, prise par les difficultés, je lui disais que je ferai tout pour le rembourser au plus vite...

Le temps passant et avec l'amitié, il m'a demandé d'oublier cet argent, que nous étions ami et qu'un jour, ce serait peut etre moi qui devrait l'aider...

Bref, avec le temps et le fait qu'il se soit trouver une femme, nous nous sommes un peu éloignés.

Sauf que monsieur revient à la charge car ne pouvant offrir un voyage de noces à Madame, il me harcèle moi en m'accusant d'être une mauvaise payeuse et me fait sortir de mes gonds avec son harcèlement.

Il me bombarde de mail, se deplace jusque chez moi, me laisse des mots dans ma boite aux lettres, me fait passer pour une voleuse,bref JE N'EN PEUX PLUS.

Je précise que je ne suis pas de mauvaise foi mais très déçue qu'il s'y prenne de la sorte alors qu'il aurait pu me parler normalement et evidemment, je l'aurai aidé comme il l'a fait.

Aujourd'hui, dans un mail, il m'annonce être allé voir un avocat avec nos echanges de mails, les 3 virements qu'il m'avait fait et qui pour lui constituent des preuves. L'avocat lui aurait conseillé de saisir le juge de proximité.

Monsieur maintenant parade en m'envoyant des mails disant que MAINTENANT CE N EST PLUS MOI QUI VAIS PARLER MAIS LA JUSTICE.

J'avoue être un peu coincée et dégoûtée de cette personne et regrette amèrement que les choses se soient passées ainsi.

Que me conseillez vous de faire? De rembourser sachant qu'après un prêt, il m'avait dit que c'était oublié, sachant qu'il n'a aucune reconnaissance de dettes, que des échanges de mails et peut être des SMS?

Me conseiller vous de lui tenir tête pour son mépris et le manque de respect dont il fait preuve envers moi ou courber la tête et payer?.

Qu'est ce que je risque réellement? Une injonction de payer? une convocation au Tribunal ou sera t'il que sans reconnaissance de dette, celle ci ne peut être prouvée?.

Merci de votre aide.

Par **Louxor_91**, le **09/02/2012** à **09:49**

A mon avis, qui n'est pas celui d'un professionnel, laissez le faire et dire... Je ne crois pas qu'il puisse réellement et légalement grand chose contre vous ! Même si le transfert d'argent est réel il ne suffit pas à en faire une dette reconnue et avérée ! Cette somme peut être considérée comme un cadeau; ce qui à un moment donné en était un !? Après c'est aussi selon vous; soit vous partez du principe que vous lui devez cet argent, soit pas... ou plus !